

## TENDANCES FRANÇAISES EN ANALYSE DU DISCOURS<sup>1</sup>

Maria-Antoaneta LIVEZEANU

### 1. A la recherche d'une définition

Toute discipline pour fonder sa légitimité doit poser son identité, une identité qui la distingue des autres disciplines. Elle peut revendiquer une filiation. Ainsi, on peut avancer que l'analyse de discours actuelle est fille de trois entreprises des années 60, à savoir l'ethnographie de la communication, la linguistique textuelle, l'école française d'analyse du discours. [2]

Une discipline peut revendiquer une ambition générale. Ainsi, l'analyse du discours a pour ambition d'étudier toute production verbale, d'analyser tous les énoncés en situation, par opposition à l'étude de la langue hors contexte. Sachant qu'un discours est une structure transphrastique, orientée, active et interactive, tous les corpus sont possibles, des conversations à table aux traités eux-mêmes d'analyse de discours. Face à l'immensité du champ à investir, comment définir plus précisément l'analyse de discours?

Une première attitude est de refuser toute définition : l'analyse de discours est la somme de toutes les pratiques intéressantes du moment. Mais en fait cela revient, malgré qu'on en ait, à se soumettre sans le savoir à des définitions implicites, partant à des présupposés aveugles et à leurs dangers.

Une autre attitude est de tenter une définition plus explicite, notamment l'analyse de discours est ce que je fais, par opposition à ce que font les autres ; ou bien la définition peut rester une définition-valise comme celle que donne Dijk [1985]: "l'étude des énoncés effectifs dans des situations effectives" ; ou la définition peut être trop exclusive. Ainsi, pour l'école américaine pour laquelle discours est pratiquement synonyme d'interaction orale, ce serait avant tout l'analyse conversationnelle. Cette définition repose sur le présupposé que le langage se réduit à l'interaction orale et que les énoncés qui n'en relèvent pas ne sont que du discours refroidi, appauvri dont l'étude est peu féconde. Bien sûr, ce présupposé est contestable et contesté. D'autre part, dans la précédente définition, la discipline se définit par son corpus, par l'objet qu'elle se donne à étudier. Or on peut considérer qu'une discipline se définit moins par son objet, qu'elle peut partager avec d'autres, que par son point de vue sur cet objet. Le discours est un objet que se partage l'ensemble des

disciplines qui s'intéressent déjà à lui, comme l'analyse conversationnelle, la sociolinguistique, la rhétorique argumentative ou l'analyse linguistique qui ont chacune une identité bien définie tout en cherchant à s'absorber.

Alors existe-t-il une définition de l'analyse de discours qui soit à la fois assez souple pour n'exclure aucun énoncé, et suffisamment précise pour orienter l'investigation d'une manière originale et féconde ?

### 2. Une définition

D. MAINGUENEAU propose la définition suivante : l'analyse de discours est l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit. Le texte seul relève de la linguistique textuelle ; le lieu social, lui, de disciplines comme la sociologie ou l'ethnologie. Mais l'analyse de discours en étudiant le mode d'énonciation se situe, elle, à leur charnière.

Il y a bel et bien articulation et non pas continuité parce que l'on ne peut légitimement revendiquer le droit d'absorber l'autre. Et l'analyse de discours ne se réduit ni à l'un ni à l'autre. Le texte et son lieu social sont comme le recto et le verso d'une feuille de papier ; ou encore pour prendre une comparaison chez Saussure, comme le signifiant, le signifié et le signe. Signifiant, signifié et signe sont trois réalités bien identifiées même si elles sont liées les unes aux autres. Il en va de même du texte, du lieu social et du mode d'énonciation qui les articulent.

D. Maingueneau a pris un autre exemple, très en contexte lui aussi, celui d'un cours de fac ; on ne peut pas dire que le texte, le discours du prof, est dans le cours ; ce dernier n'existe pas sans le texte, et celui-ci pas sans le cours ; le cours, lieu social, produit le texte comme celui-ci produit le cours. Et effectivement, Maingueneau en a donné la preuve expérimentale ; à l'issue de sa conférence, dans le lieu où a été servi un vin d'honneur, son "texte" a été très différent ; et si nous livrant à une expérience de pensée, nous imaginions qu'il ait interverti ses deux "textes", nous sommes d'accord pour voir que cela aurait produit quelque

chose qui n'aurait été ni une conférence ni un vin d'honneur.

Autre exemple : le Journal Télévisé est beaucoup plus que le seul texte. Il est lié à des thèmes, des rôles, des sources d'information, bref à un ensemble de configurations. Il n'y a pas de parole qui ne soit associée à des rôles et à des lieux. L'analyse de discours est l'étude de ce pourquoi le langage est utilisé. Elle veut montrer et interpréter les régularités linguistiques et les buts de discours. Ainsi, le genre de discours, qui dépend de l'institution discursive, de l'institution de parole, est défini par sa finalité.

Cette définition oppose l'analyse de discours à la sociolinguistique qui s'intéresse à la variété linguistique d'une société mais aussi à l'analyse conversationnelle qui étudie le travail de coopération langagière dans la conversation dont les règles peuvent varier à l'intérieur d'une même langue, le portugais par exemple selon qu'il est parlé au Portugal ou au Brésil. Sociolinguistique et analyse conversationnelle ont plutôt un accent anthropologique ou psychologique et rappellent que le discours n'est pas la propriété d'une discipline.

### 3. Une discipline qui n'est pas homogène

Regard sur le discours, l'analyse de discours est elle-même un discours, par définition défini par des paramètres spatiaux et temporels. Cela explique que la discipline est traversée de courants différents. On relève beaucoup de facteurs de diversification qu'on peut schématiser de la manière suivante:

1. les traditions scientifiques et culturelles différentes : ainsi, la tradition continentale européenne serait plus rationaliste, et la tradition américaine plus empirique et "bricoleuse".
2. les disciplines qui servent de références ; l'analyse de discours est un carrefour des sciences humaines : psychanalyse, anthropologie, sociologie, histoire, psychologie sociale ou cognitive, etc. La discipline de référence a une fonction à la fois auxiliaire et critique. En plus, toute discipline fabrique du discours. L'école française des années 60 est plus influencée par la psychanalyse et l'école américaine par l'anthropologie.
3. l'existence d'écoles avec des leaders charismatiques, de grands noms porteurs d'options philosophiques sur le discours.
4. l'existence d'écoles spécialisées dans l'étude de certains corpus, comme le discours des médias, le discours politique, etc. Ce phénomène n'est pas sans conséquences ; par exemple, le travail sur un même corpus a tendance à mettre en sourdine les différences philosophiques. De plus il entraîne de fortes disparités en matière de visibilité institutionnelle et de ressources

humaines et matérielles : le discours de la pub exerce plus d'attraction que celui de la philo.

5. la visée ou l'absence de visées *applicationnistes*, aussi variées que la rééducation des sourds, la création publicitaire ou la libération de la femme. On remarque le développement d'un "critical discourse analysis", antisexiste ou antiraciste par exemple, qui affiche l'ambition de changer la société.

6. les revendications institutionnelles de chercheurs tels que les sociologues, les psychologues, etc. Cela laisse peser sur le texte une menace de dissolution au dépens des sciences du langage. Par exemple, analyse de contenu [3] et analyse de discours obéissent à des visées différentes. Pour la première, pratiquée par les sociologues, le discours est avant tout une source d'information ; d'un texte particulier, il s'agit de tirer des informations. Pour la seconde au contraire, il s'agit de comprendre le fonctionnement d'un discours, son institution discursive.

Mais une rivalité existe aussi entre les disciplines du langage, la linguistique de l'énonciation, la discipline du discours et l'analyse de discours ; l'une cherche toujours à absorber, à dissoudre les deux autres.

### 4. Les tendances françaises

Dans les années 60, on parlait, comme on l'a déjà dit, d'école française [4]. Elle était fortement influencée à la fois par la psychanalyse et le marxisme. On pensait que les gens parlent mais ne savent pas ce qu'ils disent, aliénés par l'idéologie bourgeoise ou un oedipe mal digéré ; que l'idéologie et l'inconscient habitent incognito le langage et qu'il faut les débusquer. C'était un discours critique.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'école dominante en France, et par ailleurs dans beaucoup de pays on travaille comme en France. La tendance française est plus une manière de penser qu'on ne trouve pas dans la seule France qu'une réalité géographique. Comment caractériser cette manière de penser ?

1. un intérêt pour les discours "contraints" par opposition aux interactions orales spontanées :

On s'intéresse aux "routines", comme par exemple au cours de faculté, au Journal Télévisé, discours qui se déroulent selon des modèles sans auteurs mais qui se sont stabilisés et qui obéissent à des contraintes fortes même s'ils peuvent légèrement évoluer. Ces "routines" occupent un espace dans un champ plus vaste qui comprend les conversations qui, elles, ne sont pas soumises à des modèles fixes et contraignants et les genres d'auteurs qui relèvent de décisions individuelles: c'est Molière qui choisit d'appeler *Dom Juan* comédie.

Il y a des règles de production liées aux genres qui font

qu'il ne suffit pas de connaître la langue pour, par exemple, lire le journal ; inversement, à la limite, on peut lire un journal dans une langue qu'on ne connaît pas.

Cette attirance pour les "routines" soumises à des contraintes peut s'expliquer par le fait que la France est de ces pays anciens, de vieilles traditions par opposition à des pays neufs où les choses sont moins fixées, plus mobiles.

### 2. *L'insistance sur la matérialité linguistique :*

L'analyse de discours ne peut pas vivre sans s'appuyer sur la linguistique. Si on s'intéresse à la fonction d'un signe, c'est en cherchant un lien avec sa substance linguistique. Par exemple, prenons la conjonction de coordination *mais*. Ce mot peut remplir un grand nombre de fonctions, très différentes voire contradictoires. Un type d'analyse s'attachera à en faire le recensement. La tendance française, elle, se demandera comment et pourquoi ce seul mot là et pas un autre peut avoir de si nombreuses valeurs. Autre exemple, il existe en français de nombreux marqueurs de reformulation, comme *c'est-à-dire*, *en d'autres termes*, *disons*, etc. Prenant *disons*, on étudiera le fait que c'est un verbe à l'impératif présent et à la première personne du pluriel, alors que les deux autres équivalents d'un point de vue fonctionnel sont de natures totalement différentes ; on se demandera quel est le lien entre la nature de ce mot et sa fonction de marqueur de reformulation.

### 3. *un intérêt pour les théories de l'énonciation linguistique :*

L'énonciation linguistique est un des courants pragmatiques, mais une pragmatique moins fondée sur les théories de la linguistique. Au cœur des choses, il s'agit de passer de l'analyse linguistique à l'usage de la langue. On s'intéresse aux phénomènes de référence, aux embrayeurs, à l'anaphore, ou à la modalisation (modes, ironie).

### 4. *la primauté de l'interdiscours :*

Parler, c'est toujours parler sous la domination d'autres discours déjà dits ou possibles, auxquels on se réfère ou que l'on rejette. Pour commencer une lettre, écrira-t-on *Monsieur / cher Monsieur / Chéri / Salut / etc.* ? On a en tête tous les débuts possibles même si on n'en retient qu'un. Dans un autre ordre, on ne peut pas émettre d'opinion politique en dehors du champ politique, même si on proclame son refus de parler politique comme les autres.

Qui parle alors ? Le sujet est un empilement d'identités, de subjectivité liées à des champs

d'énonciation différents et qui interagissent en lui. La subjectivité énonciative est traversée par une foule de discours. En conséquence, elle se construit à travers un discours qui reste fragile ; elle ne préexiste pas à son discours. Et ce discours n'est jamais tout prêt dans la tête.

Au total, la tendance française n'est pas liée à un seul lieu, la France ; et c'est une mosaïque, un air de famille avec ses présupposés souvent implicites, non pas une doctrine.

Dans la structure de cette mosaïque les points de vue exprimés par les linguistique ci-dessus mentionnés retrouvent la place qu'on leur doit.

■ P. CHARAUDEAU, "Des types de discours aux genres textuels, conditions pour une typologie discursive", in *Analyse des discours: textes, types et genres*, 1998, l'Université de Toulouse-le Mirail, pp. 25-37.

Selon Charaudeau, la question des genres et des types de discours est délicate, complexe et pourtant fondatrice de la possibilité du texte.

Elle est délicate parce qu'elle exige que soient distingués des niveaux d'appréhension du texte qui permettent de différencier ce qui est de l'ordre de la situation de communication et de l'ordre du texte.

Elle est complexe parce que d'une part chacun de ces ordres comprend plusieurs variables dont la combinaison institue des types, d'autre part parce que ces différents types peuvent se combiner entre eux pour constituer d'autres types. Par exemple, un type informatif dans une situation de communication médiatique donne lieu à divers genres textuels journalistiques.

Elle est fondatrice parce que s'il n'existe pas une possibilité de classer les textes selon des types, cela voudrait dire qu'il n'existe aucun repère pour les appréhender comme phénomène de production sociale.

Il propose donc une communication qui définira dans un premier temps ces trois ordres du discours de la situation et du texte, puis il tente de décrire les variables qui composent chacun de ces ordres, et enfin il pose le problème de la construction d'une typologie en montrant comment ces variables peuvent se combiner pour déterminer ce qu'il appelle des "genres textuels".

■ F. RASTIER - son article "Typologie et interprétation des textes", in *Analyse des discours: textes, types et genres*, 1998, l'Université de Toulouse-le Mirail, pp. 63-80, propose une approche qui prend en considération les distinctions suivantes :

#### *Division des pratiques.*

Outre la fonction médiatrice du sémiotique, l'humanité est caractérisée par la spécification des pratiques et la

division corrélatrice du travail. En outre, et même du fait qu'elle compte un niveau sémiotique, toute pratique est socialisée. A chaque type de pratique sociale correspond un domaine sémantique et un discours qui l'articule.

#### *Activités et genres.*

Il n'y a pas de pratique générale non spécialisée, aussi le concept de langue générale reste-il une formation de la philosophie du langage. Chaque pratique sociale se divise en activités spécifiques (ex : le jury de thèse, la conférence, le cours, la correction de copie, etc.), qui font un système de genres en co-évaluation. Les genres sont spécifiques aux discours : un traité de physique n'obéit pas aux mêmes normes qu'un traité de linguistique.

S'il y a influence des discours les uns sur les autres, chaque système générique reste autonome et évolue selon ses propres lois.

#### *L'entreprise typologique.*

Le thème de l'hétérogénéité de tout texte, hérité de la théorie romantique du roman, ne peut faire obstacle à l'entreprise typologique. La classification des genres revêt une importance primordiale, dans la mesure où le vocabulaire, la syntaxe pour une bonne part, et l'ensemble des structures textuelles sont contraintes par les genres. La demande sociale est croissante, aussi bien pour la linguistique de corpus que pour l'accès aux banques textuelles (il discute des exemples issus des recommandations de la TEI et de la classification de Frantext).

#### *Critères et degrés de caractérisation.*

Dans la définition du genre, les critères du contenu l'emportent sur les critères d'expression, les critères de discours sur les critères de langue, et les normes sur les règles.

La caractérisation d'un texte peut cependant suivre le parcours suivant : discours, champ pratique, genre, propriétés particulières du texte.

■ **Alessandro ZINNA**, dans son article, "L'invention de l'hypertexte", in *Analyse des discours: textes, types et genres*, 1998, l'Université de Toulouse-le Mirail, pp. 91-99, considère que, pendant longtemps, le couple *oralité / écriture* a servi aux anthropologues à typologiser les cultures. La relation entre ces termes n'est pas établie à partir de la matière de l'expression sonore ou graphique. Cette distinction, apparemment donnée pour opposition entre deux *types* de textes est en réalité une opposition entre deux *genres*, à savoir, dans le contexte anthropologique, entre deux *formes de pensées*. Le passage de l'oralité à l'écriture, dû aux progrès dans la *technologie* de

production de *l'expression*, opère un changement sur le *plan du contenu* dans la *forme du discours*.

Il appelle cette opposition qui sert à classer les cultures par leur modalité de production langagière *hypergenre*. Il peut dire ainsi que la transition qui s'est produite entre l'oralité et l'écriture est une transition *hypergénérique*, où le changement de *type* de texte a produit une révolution dans *l'organisation du discours* qui, à son tour, a donné lieu à la naissance d'une variété de classification des formes d'écriture en variété de genres et de styles (juridique, littéraire, etc.). Le problème général qu'il veut poser est le suivant : sous quelles formes, la naissance *d'une technologie de l'écriture* peut-elle changer l'organisation du discours et, par la suite, déterminer les classements que la culture elle-même produit sur ses discours ? Tel est le but de sa réflexion. D'ailleurs, cette réflexion elle-même est une contribution au *re-classement* des formes d'écriture.

Il essaie, alors de répondre aux questions suivantes :

- Texte vs Hypertexte : s'agit-il d'une opposition entre *types* ou entre *genres* d'écriture ? Ou plutôt, comme dans le cas de la relation oralité/écriture, s'agit-il d'une opposition entre deux technologies du discours, avec des implications à terme, qui détermineraient le destin de l'écriture. En tout cas, la naissance de cette technologie change entièrement le panorama des oppositions identifiables à partir de l'écriture que nous avons connue jusqu'ici. D'où la deuxième question :

- Quelle est la différence entre la *textualisation* et l'*hypertextualisation* ? Quelles sont les différences reconnaissables entre la *programmation énonciative* du texte et celle de l'hypertexte ?

Tout comme le passage de l'oralité à l'écriture n'est pas pour autant un signe de la pensée *textuelle*, de même la transposition du *texte* en *hypertexte* n'est pas encore un signe de la pensée *hypertextuelle*. Alors que l'hypertexte a été considéré jusqu'ici comme un objet qui ne touche l'analyse du discours que d'une façon marginale, nous avons à faire, au quotidien, avec la mise en hypertexte de nos documents. Ce passage du texte à l'hypertexte n'est encore qu'une simple *transposition*. En effet, le mode de production discursive demeure encore textuel. Pourtant, dès que nous produisons de véritables hypertextes, la façon de couper nos phrases en fonction du montage des pages est un premier indice du changement hypergénérique. Là, en effet, nous commençons à penser la mise en discours dans cette nouvelle forme d'écriture. Il ne s'agit plus d'une simple transposition du texte à l'hypertexte : ce sont les premières manifestations d'une *transition du mode textuel* du discours au *mode hypertextuel*. Comme toute révolution du langage, l'existence d'une modalité n'exclut pas l'autre. C'est le

*coexistence* et les *interférences* entre ces hypergenres qui nous intéressent davantage ici.

Avant de penser s'il s'agit vraiment d'une révolution comparable à celle qui s'est produite entre l'oralité et l'écriture - révolution qui permettra aux anthropologues de distinguer entre cultures *orales*, *écrites* et *électroniques* - il faudra s'interroger sur l'organisation des éléments constitutifs de cette

écriture. Ce travail reste pourtant à faire. Cette intervention essaie de jeter quelques bases pour l'analyse des éléments *topologiques*, *morphologiques* et *syntactiques* d'une écriture qui pose des problèmes complexes de *programmation énonciative*. Par la suite, le but est de s'interroger sur la naissance des *genres hypertextuels* et de les situer par rapport aux *genres textuels*.

#### REFERENCES ET NOTES

1. Compte rendu de la Conférence donnée à l'Université d'Osaka le 12 novembre 1998 par M. Dominique MAINGUENEAU, Professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne et du Colloque International "ANALYSE DES DISCOURS: TEXTES, TYPES ET GENRES" (3-5 décembre 1998, l'Université de Toulouse-Le Mirail) du Centre Pluridisciplinaire de Sémiolinguistique Textuelle (CPST - Dir: M. Ballabriga) (4)
2. Voir le chapitre 1, *L'archive*, que lui consacre D. MAINGUENEAU dans *L'analyse du discours*.
3. Voir L. BARDIN, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.
4. id. 1.
5. MAINGUENEAU D., *Initiation aux méthodes d'analyse du discours*, Hachette, Paris 1976
6. MAINGUENEAU D., *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Hachette, Paris 1987
7. MAINGUENEAU D., *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris, 1991